

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers Présents : 8
Nombre de Procurations : 1
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES : Contre : 0 Pour : 9
Date de convocation : 23 janvier 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.2 **TARIFS PORTUAIRES DU PORT DE NORT-SUR-ERDRE POUR L'ANNÉE 2024**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, au port de La Turballe, salle du Grand bleu, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Adrien RYO, Claude CAUDAL, *délégués titulaires.*

ÉTAIENT ABSENTS : Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, *pouvoir à Sylvie GOSLIN.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Les Ports de Loire-Atlantique sont l'autorité portuaire du port fluvial de Nort-sur-Erdre. La proposition de la Commune de Nort-sur-Erdre, gestionnaire de ce port fluvial, d'augmenter l'ensemble de ces tarifs de 5 %, arrondi à l'euro supérieur, a reçu un avis favorable du conseil portuaire du 26 octobre 2023 ainsi que l'approbation du comité syndical du 20 novembre 2023.

La hausse de 5 % n'a pas été appliquée, sur la grille tarifaire, pour l'ensemble des contrats (annuel, semestriel, mensuel, hivernage et escales) du Quai Saint Georges concernant les bateaux à partir de 11 mètres.

La Commune souhaite que cette modification soit bien inscrite et, en outre, propose l'ajout de la grille tarifaire des prestations de services qui n'avait pas été annexée à la délibération du Comité syndical du 20 novembre dernier.

Vu le Code des transports ;

Vu du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3211-1 et suivants et l'article L.5721-6

Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu le transfert de compétence portuaire au syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique du port fluvial concédé de Nort sur Erdre ;

Vu la délégation de service public accordée à la Commune de Nort-sur-Erdre pour la gestion et l'exploitation du port de Nort-sur-Erdre au 1^{er} septembre 1995 ;

Vu sa délibération n°4.12 du 20 novembre 2023 approuvant les grilles tarifaires 2024 de ses ports maritimes et fluviaux, notamment la grille tarifaire du port de Nort-sur-Erdre ;

Considérant la nécessité d'apporter une modification aux grilles tarifaires du port de Nort-sur-Erdre concernant l'occupation d'emplacements portuaires sur le quai Saint-Georges pour des navires de plus de 11 mètres ainsi que pour l'utilisation de matériels et services portuaires ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouvelles grilles tarifaires des redevances des bateaux et des prestations de services, pour l'année 2024 du port de Nort-sur-Erdre, telles qu'annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré à la Turballe, en séance publique,
le 30 janvier 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN